



Etat des lieux de sortie et propriétaire qui "fait le mort"

Par **Jeremi**, le **27/01/2011** à **18:40**

Bonjour à tous.

Je suis actuellement sous pression par mon propriétaire, et je vous écris donc pour vérifier que je suis dans mon bon droit....

Je m'explique.

Originaire du nord de la France, j'ai emménagé à Rouen pour un premier emploi, que j'ai perdu, j'ai donc décidé de remonter dans le nord.

18 novembre : fin de mon CDI.

22 novembre : envoi de la lettre de préavis réduit (à 1 mois donc) avec justificatif de fin de CDI

23 novembre : signature de l'accusé de réception par le propriétaire. Le bail se finira donc le 23 décembre.

10 décembre : je joins mon propriétaire en lui demandant un rendez-vous pour l'état des lieux, je lui annonce que je quitte le département le 15 décembre, il dit qu'il va me rappeler le lendemain.

13-14 et 15 décembre : sans nouvelles de mon propriétaire, je tente de l'appeler 14 fois (oui oui), et lui laisse 4 messages. Je déménage donc le 14 et campe dans l'appartement le 15 toute la journée en attendant de ses nouvelles. Je décide de partir le 15 au soir.

16 décembre : j'ai donc quitté l'appartement et attends toujours des nouvelles du propriétaire,

je reçois un appel d'un particulier qui souhaiterait visiter l'appartement, apparemment le propriétaire leur donne mon numéro et leur dit de se débrouiller.

23 décembre : fin officielle du bail, toujours pas de nouvelles du propriétaire, je tente de le rappeler sans succès.

3 janvier : toujours sans nouvelles du propriétaire, je décide de lui renvoyer les clefs de l'appartement en recommandé contre signature.

4 janvier : propriétaire absent, il est avisé du courrier.

7 janvier : j'appelle mon propriétaire pour l'informer de ma démarche et lui demander de récupérer les clefs. Il dit me rappeler le lendemain.

24 janvier : mon propriétaire m'appelle et m'informe qu'il a contacté un avocat. Selon lui je suis obligé de me présenter à Rouen pour faire l'état des lieux.

Dans le même temps, le courrier recommandé revient à mon domicile (le propriétaire n'a pas été le chercher), sauf que l'enveloppe est ouverte, et que les clefs ne sont plus dedans.

Je me retrouve donc aujourd'hui dans la mouise jusqu'au cou, puisque les divers devis que j'ai fait m'annoncent entre 200 et 500€ pour faire ouvrir la porte de l'appartement et faire des doubles des clefs perdues....

Ma question est donc aujourd'hui, est-ce que j'ai eu raison de lui renvoyer les clefs par la poste, et quels sont mes recours ?

Par avance merci à tous !!
Cdt.

Par **fabienne034**, le **27/01/2011 à 19:24**

BONJOUR

la poste est responsable de la perte des clefs

envoyer les clefs par LRAR est une bonne idée

il n'était pas là pour l'état des lieux c'est trop tard

c'est à votre avantage rien ne peut être reproché

êtes vous sûr qu'il n'a pas pris les clefs et renvoyer l'enveloppe ?

pour tout savoir sur le bail

<http://www.fbls.net/contratlocationvide.htm>

Par **Jeremi**, le **27/01/2011** à **19:33**

Bonsoir,
merci pour cette réponse rapide !!

A priori il n'a jamais vu le recommandé, celui-ci est resté 15 jours en attente au bureau de poste puis m'est revenu à défaut.

Toutefois, en plus de l'avis de passage, je l'ai appelé pour lui notifier que je lui avais renvoyé les clefs et que celles-ci l'attendaient au bureau de poste, c'est donc de la mauvaise foi de sa part que de ne pas avoir été chercher le recommandé.

En fait, ma question est de savoir qui est responsable et ce qu'il va se passer par la suite.... Est-ce que je suis tenu de faire changer la serrure (car je n'ai plus les clefs) ou est-ce que c'est dorénavant la responsabilité du propriétaire ??